



**EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

N°43/2017

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice	22
Présents	12
Pour	13
Contre	0
Abstention	-
Non participation au vote	-

L'an deux mille dix-sept,

Le quinze décembre à quatorze heures trente,

le conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours de la Marne s'est réuni dans la salle du conseil d'administration, après convocation légale, en séance publique, sous la présidence de monsieur Pascal DESAUTELS, président,

Etaient présents : messieurs Pascal DESAUTELS, Philippe SALMON, Thierry BUSSY, Alphonse SCHWEIN, Julien VALENTIN, Jacques AMMOURA, Jean-Michel POINTUD, Jean-Raymond EGON, Raymond BOULARD,

Et mesdames Annie COULON, Frédérique SCHULTHESS, Dominique DETERM.

Monsieur Pascal DESAUTELS a reçu pouvoir de la part de monsieur Charles de COURSON.

OBJET : TELETRANSMISSION DES ACTES AU CONTROLE DE LEGALITE – CONVENTION AVEC LA PREFECTURE DE LA MARNE

Vu le rapport du président,

Vu les articles L 3131-1 et L 3241-1 du code général des collectivités territoriales,

Vu le projet de convention de mise en œuvre de la télétransmission des actes entre le représentant de l'Etat et le SDIS de la Marne,

Vu l'intérêt pour le SDIS de la Marne de recourir à la télétransmission des actes au contrôle de légalité,

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration :

- **DECIDE** de recourir à la transmission des actes du SDIS de la Marne - y compris budgétaires le cas échéant- par voie électronique,
- **AUTORISE** le président du conseil d'administration du SDIS de la Marne à signer avec le représentant de l'Etat la convention destinée à préciser les conditions de mise en œuvre de la télétransmission des actes et tout document nécessaire pour la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité.

Pour extrait certifié conforme,

Le président,

Pascal DESAUTELS

ACTE REÇU LE

29 DEC. 2017

PREFECTURE DE LA MARNE